



à la une

VIDE GRENIER : TOUJOURS UN SUCCÈS

Le 21 mai, à nouveau sous un soleil radieux, a eu lieu le vide grenier pour sa 15^e édition. Fort de ses succès précédents, le vide grenier a fait le plein d'exposants et a connu une forte fréquentation.

URGENCES ET NUMÉROS UTILES

Urgences (par téléphone portable)	112
Samu	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18

Eau **02 33 72 27 83**
Astreinte téléphonique

TARIFS 2023 LOCATION DE SALLES

	Habitants commune	Hors commune
Salle des fêtes		
Toutes activités	200 €	320 €
1 journée (hors vendredi et week-end)		180 €
Acompte	150 €	200 €
Vin d'honneur, jeux, thé dansant, ...	50 €	80 €
Acompte	40 €	40 €
Option local annexe	30 €	30 €
Salle de convivialité (en journée)		
Avec repas (sans cuisine)	120 €	200 €
Acompte	50 €	50 €
Autres activités	50 €	80 €
Acompte	40 €	40 €



www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Retrouvez sur le site internet de la commune :

- les actualités
- l'agenda
- les compte-rendu du conseil
- et bien plus encore !

vie pratique

Mairie

4 place de la Mairie
50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire
02 33 56 52 30
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00

Saint-Lô agglo

101 rue Alexis de Tocqueville - BP 90300
50010 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00
www.saint-lo-agglo.fr

Carte

Vous avez entre 3 et 25 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur www.saint-lo-agglo.fr

Slam

Service de transport à la demande du lundi au samedi.

1,05 € le trajet simple

(gratuit pour les - de 4 ans)

Réservation au 02 33 05 05 05

Information sur www.saint-lo-agglo.fr
rubrique Déplacements



www.sainte-suzanne-sur-vire.net



stesuz1



saintesuz

Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

Quand réaliser mes travaux d'extérieur ?

(Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

en semaine	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
le samedi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
le dimanche	de 10 h 00 à 12 h 00
les jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00

Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible !



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du Règlement sanitaire départemental

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagages et de débroussaillages, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

Pour suivre
pas à pas
la vie communale

L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution semestrielle des informations municipales - Juin 2023 - n°56 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Pôle communication : John Philipot, David Besnard, Jean-Claude Hérard, Annabelle Lavigne, Patrick Lecomte, Anne Manach, Yohann Quentel.

Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 300 exemplaires.

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à : mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou déposez-les à la mairie.

Le mot du maire

à la une

1 Vide grenier

vie pratique

2 Infos pratiques
3 Le mot du maire

vie municipale

4 Les échos du conseil

vie communale

6 La page du conseil municipal des jeunes

vie des assos

7 Club de l'amitié
7 Gym volontaire
8 Anciens combattants

Agenda

8 Les événements à venir

A l'heure où j'écris ces quelques mots, une partie de France est embrasée par des jeunes qu'on ne peut que qualifier de barbares, de pilleurs. Si nous sommes privilégiés par l'endroit où nous vivons, nous n'en devons pas moins soutenir notre démocratie, nos élus, nos pompiers et nos forces de l'ordre, notre liberté, le droit de chacun de vivre dans la sérénité. Il est indispensable de témoigner de notre refus du chaos et de la violence.



Actualité plus heureuse, la commune finit le semestre par un apéro-concert, à la suite de nombreuses activités : Saint Patrick, brocante au profit du patrimoine, vide-grenier, tournois de pétanque, soirée de fin d'année de l'école. Toutes ces activités ne sont possibles que parce que des bénévoles donnent de leur temps, de leur énergie, qu'ils en soient remerciés. Après quelques étés chamboulés par la sécheresse, la Covid, nous espérons un été le plus Normand possible !

Les conseillers municipaux s'associent à moi pour vous souhaiter un bel été.

Antoine Aubry

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée à partir du 25 juillet au soir.
Réouverture le 24 août 2023

En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70
ou aux adjoints : Jean-Claude Hérard 06 71 40 28 96,
John Philipot 06 48 31 31 20 ou David Besnard 06 49 34 16 88.

Plan communal de sauvegarde et risques majeurs

Vous trouverez un document présentant les risques majeurs dans notre commune. Ce document d'information est **obligatoire** et doit être diffusé aux habitants.

Un plan communal de sauvegarde existe depuis plusieurs années et a été enclenché à sept reprises depuis septembre dernier essentiellement pour des alertes météorologiques.

Jean-Claude Herard a été nommé «Monsieur Risques Majeurs».

Pour répondre à vos éventuelles interrogations, une réunion d'information sera organisée en septembre. Les personnes qui n'ont pas encore répondu au questionnaire de sauvegarde peuvent le réclamer en mairie.

Les échos du conseil

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à la mairie ou sur www.sainte-suzanne-sur-vire.net, rubrique Conseil municipal. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité sauf mention contraire.

Conseil municipal du 7 février 2023

Travaux église : lancement de la 3^e souscription de la fondation du patrimoine

La restauration du cadran solaire de l'église va être entreprise. Pour ne pas perdre la dynamique des premières souscriptions, il sera mis en place une 3^e souscription avec le concours de la Fondation du Patrimoine qui établit une convention.

QUESTIONS DIVERSES

Le grand nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 23 avril.

La vente de terrains sur les deux lotissements avance et il reste encore 3 terrains au lotissement Durdos et 4 au lotissement du stade.

John Philipot annonce que le samedi 25

mars à la cantine de Sainte-Suzanne-sur-Vire, un Café Réparation aura lieu toute la journée avec le concours de Anper.

Jean-Marie Vivier évoque l'arrachage de divers panneaux de voirie et de rues. Ils seront remis en place au Printemps.

Conseil municipal du 7 mars 2023

Halte randonneurs multi-pratiques

Ce projet comprend un bloc sanitaire accessible, un préau et des services pour les randonneurs multi-pratiques. Le projet sera subventionné par le Conseil départemental, l'Agence de l'eau, le Sdem50 et l'amende de Police. Une consultation d'architecte sera lancée.

Création d'un sentier d'interprétation en bordure de Durdos

La commune souhaite créer en bordure du quartier Durdos un sentier bordé de haies sur talus d'une longueur de 800 mètres accompagné de panneaux d'interprétation. Les arbres plantés seront des fruitiers faciles d'entretien et permettant aux habitants de se servir. Un nouveau programme de l'État, nommé Destination France sentiers de nature, permet de subventionner les dépenses éligibles à 80%. La commune déposera un dossier qui devra être mené avant fin décembre 2024 pour pouvoir bénéficier de ces aides et présente son plan de financement de 24 620 €

Local du 3 place de la mairie

Le Maire a reçu confirmation de l'accord du propriétaire qui souhaite vendre son local au prix net de 22 000 €. L'association Anper souhaite le louer et propose un bail de 5 ans minimum à 250 € par mois. L'association prendra à sa charge sa réhabilitation.

Vote des taux d'imposition 2023

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la commune, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2023 de la façon suivante :

- Taxe Foncière Bâti : 33,68 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 29,36 %

Étude globale de l'église

La Drac a remis son contrôle scientifique et technique de l'église. Ce travail a permis de consulter sept architectes pour une étude

globale de l'édifice. C'est la proposition de l'Atelier Edouard Grisel, qui est retenu pour la somme de 27 997 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal des jeunes a visité la Préfecture de la Manche.

Plantation de la haie de Durdos le 1^{er} Avril.

Remerciement à Jean-Marie Vivier pour les petits entretiens de voirie communale.

Subventions 2023

Association	Commune	Subvention
Club de l'amitié	Ste-Suzanne-sur-Vire	500 €
Comité des fêtes	Ste-Suzanne-sur-Vire	700 €
Ste-Suzanne Événements	Ste-Suzanne-sur-Vire	500 €
Gym volontaire	Ste-Suzanne-sur-Vire	200 €
Anciens combattants (CATM)	Ste-Suzanne-sur-Vire	100 €
Fondation du patrimoine	Ste-Suzanne-sur-Vire	75 €
Société de chasse	Condé / Ste-Suzanne	45 €
APEI centre Manche	Agneaux	80 €
Banque alimentaire de la Manche	Saint-Lô	40 €
Fonds départemental d'aide aux jeunes*	Saint-Lô	120 €
Fonds Solidarité Logement *	Saint-Lô	87 €
	Total	2 447 €

* Subvention obligatoire

Conseil municipal du 27 mars 2023

Halte randonneurs multi-pratiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Florence Lerouxel, architecte à Marigny, pour une mission de base de 13 000 € HT.

Vote des taux d'imposition 2023

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la commune, le conseil

municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2023 de la façon suivante :

- Taxe Foncière Bâti 33,68 %
- Taxe Foncière Non Bâti 29,36 %
- Taxe d'Habitation 8,24 %

QUESTIONS DIVERSES

Les tables décennales de 2013 à 2022

montrent qu'il y a eu 79 naissances dans la commune contre 27 décès sur une période de 10 ans.

Il est noté qu'il y a des trous à reboucher suite aux travaux route des Monts et que l'entreprise va être recontactée.

John PHILIPOT fait état des manifestations à venir et de la journée de plantations le 1^{er} avril dans le quartier Durdos.

Conseil municipal du 9 juin 2023

Rénovation du logement communal

Au vu de la nouvelle configuration des lieux, il serait souhaitable de réaliser une isolation renforcée dans les éveils d'ouverture. L'entreprise Orquin propose d'effectuer les travaux pour la somme de 3 238 € HT.

Halte randonneurs

Ce projet comprend un bloc sanitaire accessible, un préau et des services pour les randonneurs multi pratique. M. le Maire indique qu'il a demandé un avant-projet pour fin Juin à l'architecte.

Travaux des écoles

Le maire indique qu'il a reçu un devis de BPLAST de 3 206 € TTC pour la réparation des huisseries de l'école. Une remise à niveau s'impose.

Saint-Lô Agglo : instauration d'une révision libre des attributions de compensation

La commission locale d'évaluation des charges transférées a pour mission principale de procéder à l'évaluation des charges transférées et rétrocédées.

Elle s'est réunie le 16 mars 2023 afin d'évoquer l'instauration d'une révision libre de l'attribution de compensation d'un montant de 10 € par habitant et par an.

L'évolution de la situation financière de l'Agglo ne permet plus de répondre dans de bonnes conditions aux enjeux du territoire

tant au regard de ses besoins de développement que du maintien de l'offre de services proposé à la population. Il empêche de fait, la mise en œuvre du projet de territoire adopté par le conseil communautaire.

Il est par ailleurs constaté un écart important des attributions de compensation : le rapport quinquennal des attributions de compensation adopté le 23 mai 2022 démontre que l'Agglo ne perçoit pas de ses communes membres un montant de 80 € par habitant et par an.

La proposition de fixer l'attribution de compensation libre à hauteur de 10 € par habitant et par an, permet de limiter le déséquilibre. Elle s'inscrit dans un ensemble de mesures :

Après lecture d'un courrier d'un adjoint au président de l'agglo, un débat s'est tenu entre les membres du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix CONTRE, 1 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 bulletin nul, décide de refuser l'instauration d'une attribution de compensation libre de 10 € par habitant et par an à compter de 2023

Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Participation 2023 au Sigas de Baudre – Sainte-Suzanne-sur-Vire

Le conseil municipal accepte la participation auprès du Sigas pour la somme de 85 659 € au titre de l'année 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que :

Le recensement de la population se fera en 2024 et nomme Jean-Claude Hérard, coordinateur.

John Philipot indique que comme prévu au cimetière, il a été attendu que le gazon germe pour être fauché. Les poubelles ont été vidées et il a été constaté des incivilités inacceptables dans ce lieu de recueillement. Le présentoir a été repeint. Il rappelle que l'entretien des surfaces inter-tombes est à la charge des propriétaires des concessions. L'utilisation des produits chimiques est interdite comme partout en France. Enfin, des devis sont en cours pour installer une stèle en bois sur laquelle pourront être apposés les noms des défunts dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir.

John Philipot dans son courrier au président de Saint-Lô évoque la fin de la subvention à l'association communale de gymnastique. Les élus répondent que la commune prendra en charge cette subvention.

La page du conseil municipal des jeunes

ÉLECTIONS



Nous sommes 24 jeunes élèves du CE1 à la Terminale élus en décembre 2022 pour trois ans: Margot Anne-dit-Tapin, Robin Besnard, Margot et Laurette Carel, Martin Cauvin, Naomie Chatelin, Chloé et Emma Helie-Philipot, Jules et Oriane Joimel-Hardel, Léo Lecampion, Axelle Lepourry, Léandre et Raphaël Lecler, Théo Lesauvage, Amandine et Marius Lireux, Louane Paillard, Mathis et Nathan Poiraud, Florine Pinard, Maé Porée, Pacôme Rault et Benjamin Ruot.

SOLIDARITÉ

Le conseil municipal des jeunes participe activement à des opérations de solidarité avec la population civile ukrainienne (vente de scoubidous aux couleurs de l'Ukraine ou de croissants au profit de la croix rouge ukrainienne).

Nous avons reçu un message de remerciement d'un député ukrainien pour nous remercier de nos actions.



PRÉFET



Nous avons rencontré deux fois le sous-préfet ces six derniers mois. La première fois dans la commune lors de sa visite pour lui parler des projets menés par le CMJ. En retour, le préfet nous a invité à visiter la préfecture et la cellule de crise. Préfet et jeunes élus ont ainsi pu échanger sur leurs actions. Deux d'entre nous ont même été invitées à son pot de départ.

POULAILLER ET PARCOURS DE BOSSES

Depuis février, nous avons mis en place un poulailler communal dans le quartier Durdos au pied d'un chêne centenaire. Nous avons eu l'idée d'installer des poules dans la commune. Nous en avons six qui logent dans une volière à l'abri des renards. Nous nous en occupons chacun notre tour pendant une semaine.

Non loin, nous avons planté 200 arbres le long d'un nouveau chemin créé pour relier les quartiers. Nous avons créé un parcours de bosses pour VTT, et d'autres aménagements vont voir le jour: terrain de pétanque, de palets et une balançoire nid d'oiseau.



COMMISSIONS



Nous sommes répartis en cinq commissions (finances, jeux, fêtes, environnement, communication), nous nous réunissons environ une fois par mois. Nous avons notre budget financé par les ventes que nous organisons toute l'année. Nous participons activement aux cérémonies commémoratives et aux actions d'entretien de la commune comme ici le fleurissement du bourg.

ANNUAIRE

Nous avons créé un annuaire communal des animaux domestiques pour enregistrer les chats et les chiens en cas de perte d'animaux. Plus facile à identifier les animaux enregistrés seront plus vite retrouvés.

CLUB DE L'AMITIÉ

Reprise des activités le 21 septembre

Le 26 janvier s'est tenue l'assemblée générale du club. A l'issue Patrick Lecomte a rejoint l'équipe du bureau. Le club compte 82 adhérents.

Le 3 février a été organisé un concours de belote avec 54 équipes présentes.

Le 3 juin a eu lieu notre deuxième tournoi de pétanque amateur. Le beau temps était de la partie et 26 équipes ont participé dans la bonne humeur à cette manifestation. L'an dernier 13 équipes étaient inscrites.

Le 8 juin était la journée détente du club. Une trentaine de marcheurs s'est donné rendez-vous pour une marche dans les sous-bois autour de l'abbaye de La Lucerne d'Outremer. Ensuite un repas a été servi au restaurant de l'atelier du Thar à la Haye Pesnel. Un pot de l'amitié a clôturé cette belle journée. Comme d'habitude le club propose à ses adhérents les marches le 1 et 3ème jeudi de chaque mois. Celles-ci sont organisées par Gilbert, Marc et



Les marcheurs devant l'if millénaire de St Ursin classé parmi les plus beaux arbres de France.

Odette, Patrick, Alain et Cécile. La salle Lebedel est ouverte pour les joueurs de cartes.

La reprise des activités sera le jeudi 21 septembre.

Marc Le Barbey et les membres du bureau vous souhaitent d'agréables vacances.

Alain Faudet
Secrétaire

GYM VOLONTAIRE

Les manifestations du club au 1^{er} semestre

Pendant le 1^{er} semestre 2023, l'association a organisé différentes manifestations, en plus des cours qui ont lieu tous les jeudis soir.

• Le 15 janvier : nous avons dégusté la traditionnelle galette des rois.

• Le 18 mars : l'association, créée en 1993, a eu 30 ans cette année. Pour fêter cet anniversaire, nous avons prévu une soirée avec un repas au restaurant.

• Le 19 mars : nous avons randonnée sur le site de la Soulevre, et ensuite nous

avons partagé le goûter amené par tous les participants.

- Le 14 mai : c'était notre sortie annuelle sur les Côtes du Calvados.
 - Le matin, randonnée de 10Km à Omaha Beach.
 - Ensuite moment de détente à l'aire de pique-nique de Port en Bessin.
 - L'après-midi, randonnée de 7 km à Port en Bessin.
 - Pour clôturer cette belle journée un goûter a été pris en commun et apprécié de tous.
- Le 15 juin : Rendez-vous avait été donné aux adhérents pour le buffet dinatoire de fin de saison.

Rendez-vous le jeudi 14 septembre pour la reprise des cours. Pour découvrir l'activité les deux premières séances sont gratuites : soyez curieux !

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Cécile Hébert-Faudet
Secrétaire

ASSOCIATION DES COMBATTANTS

«Anciens» combattants : un terme à proscrire

Le terme « d'anciens » combattants est à proscrire. Nous étions et nous restons des combattants pour défendre nos droits, pour la solidarité et pour le travail de mémoire.



L'association s'investit pour promouvoir la notion de «travail de mémoire», s'agissant de faire connaître à tous des faits précis, douloureux, tragiques de notre Histoire, afin que ceux-ci ne se reproduisent plus, de construire une mémoire collective en mettant l'accent sur le respect des valeurs, l'abnégation, le courage de ceux qui furent les acteurs de ces événements et de les transmettre aux générations nouvelles. Nous le faisons au travers des commémorations, auprès des jeunes et leurs enseignants.

L'action sociale auprès de nos adhérents s'exerce à tous les niveaux de la Fédération, en particulier, dans les sections locales.

Depuis sa création, notre Fédération entreprend une action permanente en vue de la reconnaissance des droits de ses adhérents et en tout premier lieu : « la sauvegarde du droit à réparation ».

Activités de la section.

- En mars, assemblée générale de l'association à la salle de conférence – maison des associations – 14 A rue des écoles Condé-sur-Vire.
- 8 mai, repas de l'association à la salle des fêtes de Troigots.
- En novembre, repas dansant à la salle des fêtes de Condé-sur-Vire.



Commémorations au monument aux morts de Sainte-Suzanne-sur-Vire à 11h30 : 8 mai, 11 novembre, 5 décembre (décalée au dimanche proche du 5 décembre), 18 juin 2023 commémoration exceptionnelle.



Lors de ces commémorations, nous notons la participation de nombreux enfants de la commune et leur famille. Je remercie en particulier les deux trompettistes qui nous accompagnent dans le cérémonial.

L'association accueille actuellement les anciens militaires (OPEX) et les sympathisants, qu'ils aient fait leur service national ou pas, homme ou femme qui veulent défendre nos valeurs. Aujourd'hui, la section de Condé-sur-Vire/Sainte-Suzanne-sur-Vire comprend 95 membres dont cinq de Sainte-Suzanne-sur-Vire : 2 CATM, 1 OPEX et 2 sympathisants.

Si vous partagez nos valeurs, nous vous accueillerons avec plaisir.

Patrick Lecomte
Vice-Président



Fête des activités en famille

03 septembre

10h à 17h

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Exposition de véhicules anciens

10 septembre

à partir de 11h

STE-SUZANNE ÉVÉNEMENTS



Journées européennes du patrimoine

16 septembre

14h à 18h

ASSO SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE



Repas des anciens

1er octobre

Salle des fêtes

CONSEIL MUNICIPAL



Vide-Maison associatif

28-29 octobre

10h à 17h

Au profit de l'église

ASSO SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE



11 novembre

11h30

Monument aux morts

ANCIENS COMBATTANTS



Salon d'automne

08 au 13 novembre

Salle des fêtes

Gratuit

COMITÉ DES FÊTES



Père-Noël

17 décembre

Place de la mairie

15 h

COMITÉ DES FÊTES